Image not found or type unknown

mesure de la hauteur d'une haie

Par **BernardB**, le **17/05/2024** à **09:41**

Quels sont les points de mesure (bas et hauts) à prendre en compte pour mesurer la haie plantée chez son voisin à 50cm de la clôture de mitoyenneté, sachant que le terrain du voisin a été remblayé de 60cm (environ) et que le mien a lui-même été remblayé de 70cm ?

Soit une surélévation de terrain de 70 cm + 60 cm par rapport au terrain naturel d'origine.

merci

Par **youris**, le **17/05/2024** à **09:52**

bonjour,

La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre et la distance depuis le milieu du tronc de l'arbre.

source : plantations

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés